Il n'est pas une armée ou une expédition qui assaille l’ennemi, emporte du butin et s’en sort saine et sauve, sans que ses membres n'aient d’ores et déjà obtenu et reçu les deux tiers de leur récompense. Et il n'est pas une armée ou une expédition qui échoue et subit des pertes, sans que ses membres ne reçoivent la totalité de leur récompense.

Abdullah ibn 'Amr ibn Al-’Âṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Il n'est pas une armée ou une expédition qui assaille l’ennemi, emporte du butin et s’en sort saine et sauve, sans que ses membres n'aient d’ores et déjà obtenu et reçu les deux tiers de leur récompense. Et il n'est pas une armée ou une expédition qui échoue et subit des pertes, sans que ses membres ne reçoivent la totalité de leur récompense. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith peut s’expliquer de deux façons. La première : si un groupe armé attaque l’ennemi, s’en sort sans subir de perte et emporte du butin, sa récompense sera moins importante que celle d’un groupe qui ne survit pas, ou qui survit mais n’emporte pas de butin. C’est l’avis choisi par an-Nawawî, qu’Allah lui fasse miséricorde. La seconde : ce hadith indique que les butins sont licites et qu’ils ne diminuent nullement la récompense. C’est simplement une partie de la récompense qui est donnée à l’avance. Celui qui emporte du butin et celui qui n’en emporte pas sont égaux, mais celui qui en emporte s’est vu donné à l’avance les deux tiers de sa récompense. Et comme tous les deux ont une récompense égale, Allah accordera à celui qui n’emporte rien une récompense proportionnelle à la part de butin qu’il a manqué, et ce, dans l’au-delà, sachant qu’Allah multiplie les récompenses de qui Il veut. C’est l’avis d’Ibn ‘Abd Al-Barr, qu’Allah lui fasse miséricorde.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6392